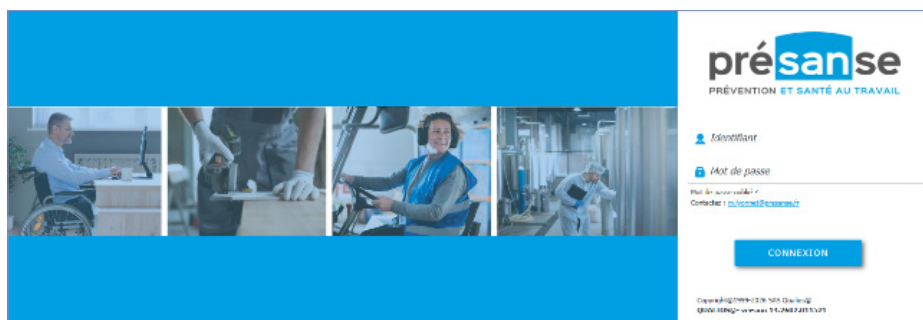


RAPPORT DE BRANCHE ET LE RAPPORT CHIFFRES CLÉS 2026

Lancement de la collecte des données

La saisie des données du Rapport de Branche et du rapport Chiffres Clés est ouverte depuis le 18 février 2026 sur La plateforme Qualios <https://presanse.qualios.com>



Comme les années précédentes, la version 2026 permet de consulter les rapports nationaux des 3 dernières années et les synthèses régionales de la région de chaque SPSTI (données sociales et chiffres clés).

Pour faciliter la saisie, un accès aux données qui ont été saisies l'année précédente est proposé en consultation, à partir de la page d'accueil, mais aussi à partir de chaque formulaire.

Concernant le **rapport de branche**, les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont liées à deux accords de branche :

► L'accord du 23 mai 2024 sur la nouvelle classification des emplois, applicable à partir de 2025. Le fichier de salariés est désormais à compléter uniquement avec les emplois de la CCN 2024. Pour les groupes d'emplois, les assistants médicaux et de l'équipe pluridisciplinaire ont été regroupés ; les conseillers en prévention des risques professionnels remplacent les assistants santé travail.

► L'accord du 18 décembre 2025 relatif à **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, qui mentionne de nouveaux indicateurs à suivre par la branche.

Avez-vous formalisé un accord collectif ou une charte interne de télétravail (en cohérence avec l'accord-cadre de branche) ?
Avez-vous négocié ou mis en place un accord interne / charte / note de service sur le droit à la déconnexion ?
Prenez-vous en compte la durée totale du congé parental d'éducation dans la détermination des avantages liés à l'ancienneté ?
Avez-vous prévu des possibilités d'aménagement des horaires des salariés en situation de proche-aidance ?
Avez-vous prévu des possibilités d'aménagement des horaires pour la rentrée scolaire ?
Avez-vous mis en place des mesures d'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques ?
Avez-vous programmé, au cours des 2 dernières années, une action de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles au travail ?
Avez-vous communiqué auprès des salariés des outils/soutiens sur la thématique des violences sexistes et sexuelles au travail ?
Avez-vous désigné un référent ou un binôme « Harcèlement sexuel et agissements sexistes » ?
Avez-vous prévu une formation initiale ou de renouvellement pour les référents au cours des 2 dernières années ?
Avez-vous intégré un paragraphe rappelant les principes de non-discrimination dans les convocations aux entretiens de recrutement ?
Avez-vous formé au moins une personne en charge du recrutement à la non-discrimination à l'embauche ?
Proposez-vous systématiquement aux salariés un entretien de parcours professionnel de retour suite à un congé de maternité, d'adoption, parental d'éducation ou de proche aidant ?
Utilisez-vous la trame de BDSE mise à disposition par la branche ?*

* trame développée par la branche en 2025

A noter également la réintégration des questions sur la retraite, la prévoyance et les régimes de santé, administrées tous les deux ans, et l'ajout de questions sur les logiciels de paie et les SIRH utilisés.

Ressources :
► <https://presanse.qualios.com>

Contact :

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

► m.lyonnet@presanse.fr ou g.bourdel@presanse.fr

Les modifications du **rapport Chiffres Clés** sont liées à l'actualité, aux évolutions réglementaires et à l'harmonisation des questions avec celles de la DGT. Elles portent principalement sur les points suivants :

- ▶ **Gouvernance** : Ajout de questions pour évaluer le nombre de nouveaux administrateurs et de nouveaux membres de la commission de contrôle, suite au renouvellement des mandats.
- ▶ **Cadre de l'activité** : Suivi des certifications et délai pressenti pour l'obtention du niveau 3.
- ▶ **Partenariat et organisation** : Distinction entre la demande de rendez-vous en ligne et la prise de rendez-vous en ligne, mise à disposition d'une application mobile diffusant des conseils de prévention aux salariés.

- Comptabilisation des salariés AN-CIMA (salariés concernés par l'attestation de non-contre-indication médicale à autoriser), nombre de visites réalisées pour ANCIMA et nombre d'attestations délivrées,

- Précisions sur le nombre d'adhérents où il est possible de réaliser une FE, un accompagnement au DU ou une AMT, pour renforcer la pertinence des indicateurs utilisant ce dénominateur,

- Evaluation du nombre de travailleurs ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la PDP toujours en activité ou en reconversion professionnelle à la clôture de la prise en charge, et 6 mois après la clôture de la prise en charge.

Ces nouveautés ainsi que les explications sur le contenu des formulaires, sont présentées dans les guides de saisie, téléchargeables dans le bandeau de droite, dès qu'un formulaire est affiché à l'écran. Ce bandeau comprend également le tableau de définition des indicateurs et un document présentant les éléments de garantie de confidentialité des données et la conformité au Règlement Européen de Protection des Données (RGPD).



Présanse invite les SPSTI à respecter **la date limite de saisie, fixée au 17 avril 2026.**

Deux exceptions cette année: le formulaire « Finances et gestion » qui peut être validé ultérieurement, selon les dates de clôture des comptes dans les Services, et le formulaire gouvernance selon la date du renouvellement des mandats.

Rappelons également que la vérification des données par les Directions est indispensable avant la validation des formulaires. ■

PORTAIL ADHÉRENTS	
Permet-il la demande de rendez-vous en ligne ? (à minima pour les VIP initiales, SIR embauche et Reprises)	☐ Oui ☐ Non ☒
Permet-il la prise de rendez-vous en ligne (ou disposez-vous d'un outil spécifique permettant la prise de rendez-vous en ligne) ?	☐ Oui ☐ Non ☒
Si oui, combien de rendez-vous en ligne ont-ils été pris en 2025 ?	

▶ **Adhérents et activité :**

- Précision sur le suivi des salariés des particuliers employeurs sous convention avec le SPSTN,
- Convention avec les MPC (Médecins praticiens correspondants),
- Délégation vers les infirmiers,
- Remplacement des questions sur le nombre de visites réalisées dans les délais réglementaires par le délai moyen entre la date de demande et la réalisation de la visite,

Délai moyen entre la date de la demande et la réalisation de la visite (en jours)	
Visites d'embauche	
Visites de reprise	
Visites de préreprise	
Visites à la demande	